Règlement du jeu
« Grand Jeu Varilux series – Mémory »

Article 1 : Organisation
La société Essilor France, filiale de ESSILOR INTERNATIONAL – Compagnie Générale d'Optique, SA au capital de 38.717.420, 76 € Euros, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro B 712 049 618, organise un Jeu gratuit et sans obligation d'achat « Grand Jeu Varilux Series - Mémory » du 13 octobre au 13 décembre 2014, accessible ici : www.mavuemeslunettes.fr

Article 2 : Participation

Ce Jeu est gratuit et sans obligation d'achat et est réservé aux personnes majeures résidantes en France métropolitaine (y compris la Corse, hors DOM et TOM), à l'exclusion du personnel des sociétés organisatrices et de leurs familles.

La participation est limitée à une seule par personne (même nom, même prénom, même adresse). Elle est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants.

Toute personne qui souhaite participer au Jeu gratuit et sans obligation d'achat devra se connecter sur le site internet de l'opération www.mavuemeslunettes.fr.

Pour les internautes souhaitant participer :

Ceux-ci devront retourner les cases pour retrouver les paires :
- 8 paires seront à retrouver sur la version classique du site
- 3 paires seront à retrouver sur la version mobile du site

Sélectionner dans la liste affichée, un opticien participant à l'opération.

Puis s'inscrire ensuite, en remplissant les champs relatifs aux informations personnelles, et leur adresse e-mail.

Dès lors, leur participation sera enregistrée.

Tout formulaire de jeu non validé, incomplet, illisible, envoyé après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considéré comme nul.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité du tirage au sort ou de la désignation d'un gagnant.

L'utilisation de moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, ou de moyens autres que ceux résultant du processus décrit par la société organisatrice sur le site ou par le présent règlement, entrainent la disqualification, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par l'organisateur ou par des tiers.

Article 3 : Dotation du concours

Ce jeu comporte les 226 dotations suivantes :

Lot 1 : 1 voyage sur mesure d'une valeur unitaire de 3000€ TTC.
Cette dotation sera délivrée par l'agence de voyages Myplanete.
La prestation donne accès à un avoir valable sur toutes les prestations parmi les vols, hôtels et séjours de l'agence de voyages.
Si la valeur de l'avoir est insuffisante en fonction des prestations choisies, la réservation sera possible, moyennant le règlement de la différence.
Si la valeur de l'avoir est supérieure aux prestations choisies, la différence ne sera pas remboursée.
La fourniture de la prestation est soumise aux conditions contractuelles spécifiques à l'agence de voyages, notamment en termes d'annulation ou de modification de la réservation, de limite d'âge, ou encore de condition physique du ou des gagnants, et sous réserve de disponibilités.
Tout refus de la part de l'agence de voyages de fournir la prestation pour les raisons précédemment citées ou, plus largement, pour non-respect de ses conditions spécifiques ne saurait être considéré comme une quelconque discrimination ni entraîner une quelconque responsabilité de la part d'Essilor France.

Tous les frais occasionnés lors du séjour, l'hébergement, les déplacements, les repas, etc ne seront pas pris en charge par Essilor France.
Essilor France ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du vol ou durant le séjour.
Les assurances voyages ne sont pas comprises dans le prix.
Le gagnant et son accompagnateur devront impérativement être munis d'un passeport valable à la date de départ du vol.

Lot 2 à 6 : 5 coffrets Relais & Châteaux « Création N°7 : Grands chefs » d'une valeur unitaire de 580€ TTC
Lot 7 à 26 : 20 casques Parrot Zik 2.0 d'une valeur unitaire de 349.90€ TTC
Lot 27 à 226 : 200 enregistreurs de messages Bubble d'une valeur unitaire de 12.70€ TTC

Article 4 : Définition des gagnants et attribution des lots

En fin de jeu, un tirage au sort déterminera les 226 gagnants.

Les lots seront livrés directement chez les opticiens participants à l'opération.

Les gagnants recevront un email dans un délai maximum de 2 mois les informant de la disponibilité de leur lot chez l'opticien sélectionné lors de leur participation. Ils pourront, dès lors, imprimer le justificatif de gain et se rendre chez leur opticien pour réceptionner leur lot.

Il est indiqué qu'à défaut d'avoir réclamé leur lot dans le délai de 2 mois après envoi par Essilor de l'email de disponibilité du lot, les gagnants se verront purement et simplement déchus de leur lot.

Les lots attribués ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un échange contre des valeurs en monnaie ou devises, d'autres lots (même de valeur inférieure), ou toutes autres contreparties de quelques natures que ce soient.

La responsabilité de la société Essilor France ne pourra être engagée quant aux délais d'acheminement du lot ou à leur état à la livraison.

La responsabilité de la société Essilor France ne pourra être engagée sur la qualité des lots offerts.

La liste des gagnants sera confiée à Maître HAUGUEL Huissier de Justice, 14, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS qui validera celle-ci.

Article 5 : Règlement

Le règlement peut être consulté dans son intégralité et pendant toute la durée du Jeu gratuit et sans obligation d'achat, auprès de la S.C.P. HAUGUEL & SCHAMBOURG Huissiers de Justice Associés – 14, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS ainsi que sur le site Internet dédié à l'opération www.mavuemeslunettes.fr.

Article 6 : Responsabilité

L'organisateur se réserve la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter ou modifier le Jeu gratuit et sans obligation d'achat, ou encore de remplacer un lot par un autre lot de même valeur, sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait. La société Essilor France décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement de force majeur affectant le bon déroulement du jeu.

Article 7 : Litiges

La participation à ce Jeu gratuit et sans obligation d'achat implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté d'application ou d'interprétation du présent règlement sera souverainement tranchée par la S.C.P. HAUGUEL & SCHAMBOURG Huissiers de Justice Associés – 14, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS.

Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai de deux mois après la clôture du Jeu gratuit et sans obligation d'achat.

Article 8 : Gratuité

Les frais occasionnés par la participation au Jeu gratuit et sans obligation d'achat peuvent être remboursés selon les modalités ci-dessous :

Les participants désireux de consulter le règlement du Jeu gratuit et sans obligation d'achat dans son intégralité et qui en auront au préalable fait une demande écrite à la S.C.P. HAUGUEL & SCHAMBOURG Huissiers de Justice Associés – 14, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS, accompagnée d'une enveloppe dûment timbrée à leur adresse, ou toute adresse de leur choix, pour la réponse ; pourront demander le remboursement intégral des frais postaux occasionnés par cette demande.

Le remboursement interviendra après vérification du bien-fondé de la demande et notamment de la conformité des informations contenues dans la lettre de demande de remboursement.

Après cette vérification, le remboursement interviendra, par chèque adressé dans les 60 jours de la réception de la demande.

Article 9 : Promotion

Les gagnants autorisent par avance la société Essilor France, dans le cadre d'une éventuelle utilisation à des fins promotionnelles, publicitaires ou autres, à publier leur nom et adresse et le cas échéant à reproduire leur nom, prénom, photographie sur tous documents publicitaires ou promotionnels liés à l'opération «Grand Jeu Varilux Series – Mémory », quel qu'en soit le support, le format et le mode de diffusion, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque demande d'autorisation, d'indemnisation ou de rémunération.

Article 10 : Loi informatique et libertés

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants au Jeu gratuit et sans obligation d'achat disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les

concernant communiquées à la société Essilor France dans le cadre du Jeu gratuit et sans obligation d'achat.

Les participants peuvent exercer ce droit, et/ou s'opposer à ce que les dites données soient cédées à des tiers, par demande écrite adressée à la S.C.P. HAUGUEL & SCHAMBOURG Huissiers de Justice Associés – 14, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS.